









PROJET DE STRATEGIE INTEGREE PLURIFONDS

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES 2014-2020

SOMMAIRE

AXE PRIORITAIRE 1	5
DYNAMISER LA MONTEE EN COMPETENCE, L'ACCES A L'EMPLOI	
ET LA COHESION SOCIALE DE LA POPULATION REUNIONNAISE	
1.1. METTRE EN ŒUVRE UN PACTE POUR LA JEUNESSE EN REPONSE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	
1.1.2. Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes	
1.1.3. Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion	
1.2. FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE EN RENFORÇANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	
1.2.1. Prévenir et lutter contre les facteurs d'exclusion dont l'illettrisme	
1.2.2. Soutenir l'entreprenariat et la création d'activités porteuses d'emploi	
1.2.3. Améliorer les compétences, notamment dans les domaines stratégiques	
1.3. FACILITER LA MOBILITE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI	
1.3.1 Elever et diversifier les niveaux de formation	
1.3.2 Ouvrir les Réunionnais aux marchés de l'emploi nationaux et internationaux	
1.3.3 Offrir de nouvelles conditions d'accompagnement à la mobilité	
AXE PRIORITAIRE 2	11
INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE ET AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	
2.1. Investir dans les leviers de croissance	11
2.1.1 Soutenir les nouvelles filières stratégiques : bio-économie, tourisme, énergie et TIC	
2.1.2 Investir dans la recherche et l'innovation	
2.1.3 Favoriser la constitution de pôles d'excellence et leur mise en réseau	
2.2. AMELIORER LA COMPETITIVITE ET LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES DANS LES SECTEURS PRODUCTIFS	
2.2.1 Soutenir et accompagner la structuration des entreprises	
2.2.2 Renforcer la qualification des salariés et des entrepreneurs	
2.2.3 Sécuriser les dispositifs de financement des entreprises	
2.2.4 Développer une stratégie de différenciation offensive	
2.2.5 Optimiser les systèmes de production agricoles et agro-alimentaire	
2.2.6 Libérer le potentiel de développement de la pêche et de l'aquaculture	
2.3. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ATTRACTIF ET OUVERT SUR LE MONDE	
2.3.1 Structurer les espaces économiques du territoire	
2.3.2 Organiser la chaine du soutien aux entreprises et développer les synergies entre acteurs	19
2.3.3 Soutenir le développement économique à l'international à la conquête des marchés insulaires et	
intertropicaux	20
AXE PRIORITAIRE 3	22
OPTIMISER LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE	
3.1. DENSIFIER ET ORGANISER LES VILLES EN GARANTISSANT LA QUALITE ECO-URBAINE ET LE LIEN SOCIAL	
3.2. POURSUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DES HAUTS	23
3.3 DEVELOPPER LES MODES DE MOBILITE DURABLE ET OPTIMISER LES FLUX DE DEPLACEMENTS	
3.4 PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE	
3.5 ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	
3.5.1 Accompagner l'île dans l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risque	
3.5.2 Mettre en œuvre une gestion responsable et durable des ressources naturelles et des espaces naturels agricoles 27	et
3.6 PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE REUNIONNAIS	
3.7 DEVELOPPER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGES ET LES PLATES-FORMES DE RECHERCHE I	
UNE OUVERTURE AU MONDE	
3.7.1 Mettre en œuvre une stratégie volontariste d'aménagement et de continuité territoriale numérique	
3.7.2 Faire évoluer les infrastructures d'échange et faciliter les échanges	
3.7.3 Positionner La Réunion comme un acteur majeur de la gestion des risques et du développement dura	
l'océan Indien	30
UNE GOUVERNANCE OPTIMISEE	31

INTRODUCTION

La Réunion présente le troisième indice de développement humain plus élevé de l'océan Indien après l'Australie et les Seychelles; mais cet indice la place au 54^{ème} rang mondial, loin derrière la France hexagonale qui occupe le 20^{ème} rang¹.

Indéniablement, la longue, constante et continue dynamique de rattrapage par rapport aux régions continentales d'Europe, soutenue par les fonds européens depuis quatre programmations, a contribué à produire ce résultat : La Réunion, région ultra-périphérique d'Europe, est un foyer de développement qui a vu le niveau et la qualité de la vie de ses habitants progresser fortement, en même temps que son économie et ses services publics, au premier rang desquels son système de santé et son appareil éducatif. Mais si la comparaison avec son environnement régional montre le bond de son développement, la comparaison avec la France hexagonale et les autres régions d'Europe révèle les efforts qui restent à accomplir. L'île présente ainsi sur une face les atouts du décollage et sur l'autre des risques de décrochage. Le décollage économique et social met globalement au niveau européen une part importante de la population, qualifiée et en emploi et qui témoigne d'une forte dynamique entrepreneuriale. Les risques de décrochage affectent une autre part importante de la population, à bas niveau de qualification et dépendante des minima sociaux. Entre les deux, une part médiane de la population, de divers niveaux de qualification, voit sa dynamique de développement humain menacée par la précarité du travail et l'insuffisante création d'emplois.

Déjà la stratégie adoptée pour la programmation 2007-2013 affichait la volonté de passer de la logique de rattrapage à celle de la compétitivité. Mais la crise économique mondiale n'a fait que révéler l'extrême fragilité de l'île et en particulier la vulnérabilité de son modèle économique. Celui-ci doit être repensé à la lumière de ces nouveaux défis, auxquels se rajoutent les enjeux, maintenant globaux, de la transition énergétique et du changement climatique.

La présente stratégie intégrée prend acte de ces défis plus aigus. Elle propose des choix décisifs pour dépasser la seule logique de rattrapage et préparer résolument l'avenir en se basant sur un modèle de développement renouvelé, qui s'inscrit dans la durée et s'attache à la lutte contre la précarité, à la création d'activités et d'emplois durables. Cette stratégie n'ajoute pas une couche supplémentaire à un millefeuille stratégique déjà très riche au plan local mais procède à une synthèse des orientations, qu'elle porte dans une ambition concertée pour le développement de l'île.

Le premier bloc de priorités stratégiques regarde le futur million d'habitants, ancré dans ses valeurs et dans son histoire, comme un atout économique et sociétal, et est axé sur les jeunes, la qualification, l'emploi. Il est traversé par la conviction que les mobilités géographiques et professionnelles sont la clé d'une nécessaire ouverture de l'ensemble des réunionnais vers de nouvelles compétences, de nouveaux parcours et de nouveaux marchés du travail. La priorité stratégique centrale est de mettre en œuvre un pacte pour la jeunesse, condition première d'une croissance inclusive.

Un deuxième bloc de priorités stratégiques veut irriguer l'ensemble du tissu économique d'une capacité accrue d'innovation et d'ouverture sur le monde, et stimuler l'initiative économique et la culture d'entreprise, principal moteur de la création d'emplois. Le défi de la stabilité des secteurs traditionnels et de la croissance des filières d'avenir doit s'accompagner d'un accès aux marchés extérieurs réaffirmé comme nécessaire au développement des entreprises réunionnaises. Les écosystèmes d'innovation et la priorité définie pour quatre secteurs stratégiques au cours de la précédente programmation assurent d'une capacité à développer de nouveaux produits, de nouvelles techniques, de nouveaux

2

¹ Source : « Quel niveau de développement pour les départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'indice de développement humain. » Olivier Sudre, cabinet DME pour l'AFD

savoirs et savoir faire dans la bio-économie au service du vivant, les technologies de l'information, l'énergie décarbonée et le tourisme durable et réunissent pour l'avenir les conditions d'une croissance intelligente.

Un troisième bloc de priorités stratégiques consacre le capital environnemental de l'île comme un atout pour son économie, son attractivité et sa capacité à accueillir sa croissance démographique. Engagée depuis près d'une décennie dans une transition énergétique dont elle figure comme l'un des précurseurs aux plans national et européen, La Réunion entend poursuivre sa progression vers l'autonomie électrique. Si la distance avec l'Europe et avec les grandes puissances émergentes limite considérablement les possibilités de décarboner l'ensemble de l'économie, les projets en faveur d'une mobilité interne engageront d'avantage l'île dans cette voie. De même, la ville éco-tropicale, qui reste à concevoir (ou à retrouver) doit résoudre la problématique de la densification et d'une qualité urbaine économe en énergie et riche en lien social. Elle contribuera aussi aux équilibres fragiles (et à surveiller) entre le foncier urbain, les espaces agricoles à maintenir et à reconquérir et les espaces naturels à préserver, dont le cœur du parc national et une partie du littoral. La mise en œuvre de ces priorités est la condition d'une croissance durable.

Cette voie de développement, inclusive, intelligente et durable s'inscrit résolument en cohérence avec la stratégie Europe 2020. Les programmes qui en découlent se positionnent à l'intersection des stratégies locales, nationales et européennes. Ils mobiliseront de manière intégrée les fonds européens et les différents instruments des politiques européennes (Horizon 2020, POSEI, Erasmus,...), ainsi que les dispositifs des politiques publiques nationales et locales.

Au delà de cette coordination très étroite des politiques publiques, l'exigence d'efficacité, de gestion rigoureuse et optimale des fonds publics sous-tendent cette stratégie. Pour se déployer, celle-ci s'appuiera sur l'innovation et l'expérimentation afin d'adapter le cadre aux réalités de l'ultra-périphérie et d'inventer de nouvelles formules, notamment de gouvernance, qui permettront à La Réunion de construire son propre modèle économique.

Un autre principe transversal et structurant de cette stratégie est l'ouverture de l'île dans toutes ses composantes et sous toutes ses formes. Elle traverse tous les enjeux auxquels elle constitue une réponse forte et réaffirmée. A ce titre, l'insertion régionale, à ses diverses échelles, est une dimension de chacun des trois blocs de priorités qui doit permettre de consacrer La Réunion comme la base avancée de l'Europe dans l'océan Indien. Pour ce faire, le statut de région ultra-périphérique de l'Europe tel que prévu à l'article 349 du TFUE, doit conduire à des dérogations, des adaptations et des assouplissements réglementaires rendant possibles ce rayonnement ; il est attendu à cet égard un principe d'intelligence territoriale. Dans de nombreux secteurs, pourtant affirmés comme relais de croissance, des stratégies doivent êtres mises en place pour que les marchés de la zone intertropicale et du pourtour india-océanique s'ouvrent. La mise en cohérence des politiques internes et externes (dont la PCP) contribuera à cet enjeu et à l'émergence d'une véritable « croissance bleue ».

La mobilité vers le grand Océan Indien, la France hexagonale et vers l'Europe des jeunes, des scolaires, des étudiants, des actifs doit ensuite être soutenue et pratiquement généralisée. Si la recherche-innovation irrigue également les trois blocs de priorités, elle ne va pas non plus sans son intégration à la recherche nationale, européenne et internationale ; à cet égard, les liens entre les écosystèmes d'innovation réunionnais et européens doivent être développés pour, entre autres, optimiser la capacité de La Réunion à adapter au milieu tropical les innovations de rupture réalisées en Europe.

Enfin, cette ouverture de l'île au monde mais aussi cette présence de l'Europe au cœur de l'Océan Indien impliquent aujourd'hui la continuité territoriale numérique; des investissements lourds (câble sous-marin, Très Haut Débit) sont nécessaires dont la portée sera triple : sur les performances des entreprises, sur la cohésion sociale et territoriale et sur

la maîtrise des émissions carbone. Cette ouverture nécessite tout autant l'amélioration des infrastructures d'échanges (port, aéroport).

La présente stratégie exprime donc une vision et une ambition de La Réunion : celles d'un nouveau modèle de développement économique apte d'une part à amortir la crise économique et à en protéger sa population de ses effets sur l'emploi ; et d'autre part à actionner des leviers de croissance en reliant effectivement l'île tant à ses horizons naturels de l'océan Indien, qu'à ses horizons historiques d'Europe. Sa double appartenance ne doit plus l'isoler, mais l'ouvrir et la relier concrètement à ces deux espaces culturels, économiques et politiques. Alors pourront être neutralisés les risques de décrochage et sera renforcée l'attractivité et optimisé le potentiel de croissance de l'île.

AXE PRIORITAIRE 1

DYNAMISER LA MONTEE EN COMPETENCE, L'ACCES A L'EMPLOI ET LA COHESION SOCIALE DE LA POPULATION REUNIONNAISE

Tel est l'un des principaux enjeux structurels mis en évidence dans le diagnostic territorial, en écho à la vitalité démographique de l'île et à sa jeunesse relative, qui accueillera 160 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030.

Car, ce que l'on peut qualifier de singularité démographique dans une approche comparée avec l'Europe continentale, appelle des obligations fortes, en termes d'offres de biens, de services et d'emplois, sans lesquels l'aggravation de l'exclusion et de la pauvreté deviendrait inéluctable.

Dans ce contexte, cet axe concentré sur le soutien à la montée en compétences de la société réunionnaise, à la prévention et à l'atténuation des fractures sociales, est structuré selon trois orientations stratégiques : d'abord, répondre à la dynamique démographique par la mise en œuvre d'interventions spécifiques en faveur des jeunes, ensuite, agir sur l'offre de formation et d'accompagnement favorisant l'inclusion sociale, enfin, favoriser le développement de la mobilité éducative et professionnelle en facilitant l'ouverture au monde.

C'est à ces conditions que la dynamique collective de rattrapage de la société réunionnaise, en œuvre depuis trois décennies, bénéficiera plus largement à l'ensemble de la population, avec en objectif, le ciblage des publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation. C'est également la condition pour que cette croissance démographique devienne un atout du développement économique et donc humain.

1.1.Mettre en œuvre un pacte pour la jeunesse en réponse à la dynamique démographique

1.1.1. Atténuer les fractures éducatives

Les politiques publiques ont permis, lors des dernières décennies, un accroissement notable du niveau de qualification et de formation des réunionnais par l'accroissement de la population scolarisée et formée.

Pourtant, une proportion importante de jeunes et d'actifs reste à l'écart de cette dynamique. L'échec et le décrochage scolaires créent une fracture éducative, obstacle à l'inclusion sociale, à l'accès à l'emploi et au développement de la société de la connaissance.

Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un pilier essentiel de l'action en direction de la jeunesse.

Procédant de la logique de prévention de l'exclusion, elle passe par le repérage des jeunes en risque de décrochage et prend la forme d'un accompagnement scolaire. Véritable appui dont les enfants ne trouveraient pas l'équivalent dans leur environnement familial et social, la lutte contre le décrochage scolaire requiert l'adhésion du jeune et de sa famille.

Le repérage et la lutte contre l'illettrisme, corollaire du décrochage scolaire, constitue un autre levier d'action, indispensable à la prévention des situations génératrices d'exclusion.

Promouvoir l'égalité d'accès à une formation de bonne qualité

L'objectif consiste à garantir aux jeunes l'accès à la qualification, en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise. L'idée de construire un parcours sécurisé trouve là tout son sens, avec, en outil, l'ouverture d'un droit à la formation, capable de dépasser le cloisonnement et la complexité du système de formation.

Maintenir l'effort d'investissement des infrastructures et des équipements d'éducation et de formation

La préparation de nouvelles générations mieux formées suppose également que l'effort d'investissement soit maintenu au niveau des infrastructures éducatives, en veillant à la cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire, notamment de structuration urbaine. Les efforts devront porter tant sur les capacités d'accueil que sur l'amélioration de l'environnement pédagogique.

1.1.2. Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes

Il s'agit bien de faciliter l'accès au marché de l'emploi des jeunes réunionnais, qui ne parviennent pas, pour les trois quart d'entre eux, à décrocher un premier emploi dans les trois mois suivants la fin de leurs études.

Créer les conditions nécessaires à l'accès à l'emploi

L'accès à l'emploi des jeunes, en particulier ceux issus de familles précarisées, appelle au préalable leur inscription dans un parcours d'autonomie. Il vise à traiter les facteurs exogènes et périphériques (accès au logement, aux soins, à la formation, à la culture, au sport) et à agir sur l'environnement au sens large (motiver les jeunes à l'engagement citoyen, renforcer l'estime de soi, l'accès à l'information et aux droits, créer des dispositifs adaptés aux jeunes en difficulté, rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise ...) tout en leur offrant une perspective d'insertion durable.

Renforcer les systèmes d'accès direct à l'emploi

L'apprentissage constitue une voie d'insertion professionnelle des jeunes, comme le confirme les taux d'emploi constatés chez les jeunes apprentis. L'ambition des nouveaux programmes doit porter sur la poursuite de l'élévation des niveaux de qualification, l'enrichissement des filières existantes, et dans le même temps, sur la facilitation d'accès aux publics porteurs de handicaps.

A cet égard, la promotion de l'apprentissage apparaît comme une nécessité préalable auprès de l'ensemble des acteurs concerné (chefs d'entreprises, jeunes et familles). Des actions de sensibilisation et de communication, misant sur l'apprentissage comme « clé d'entrée » dans l'emploi doivent donc être encouragées, car la réussite des parcours dépendra de la préparation des candidats à l'entrée dans le dispositif.

D'autres outils sont à expérimenter tels que les « job-dating », associés à un départ en mobilité, pour l'embauche directe de jeunes, y compris ceux à bon niveau de qualification dans des secteurs en tension sur le territoire national ou européen, rapprochant ainsi l'offre d'emploi des demandeurs.

1.1.3. Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion

Il est impératif d'établir des passerelles entre politique d'emploi, offre de formation et politique d'insertion. Plusieurs leviers sont à mobiliser en amont, avec l'adaptation de l'offre de formation, le développement d'une culture d'entreprise dans le cursus ou la mise en place

d'une orientation efficace liée au renforcement de la connaissance des parcours de formation.

Il convient dès lors de :

- développer la coordination entre les différents services d'information et d'orientation. En l'espèce, l'effort devra porter sur une couverture territoriale optimale des services d'orientation et sur le renforcement de la professionnalisation des acteurs ;
- promouvoir auprès des employeurs et des publics concernés les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
- renforcer l'efficacité des systèmes à travers un schéma d'évaluation des politiques de formation et d'inclusion :
- développer les liens directs entre les dispositifs, les acteurs économiques et les institutionnels pour répondre aux besoins de l'économie aux échelles locale, européenne et internationale;
- et plus largement, miser sur la complémentarité des dispositifs, en gardant à l'esprit la finalité des interventions, à savoir, la construction fluide et progressive de parcours individualisés.

1.2. Favoriser l'inclusion sociale en renforçant la formation et l'accompagnement des publics

Trois axes seront privilégiés : prévenir les facteurs d'exclusion, soutenir l'entreprenariat et favoriser la montée en compétences et l'innovation.

1.2.1. Prévenir et lutter contre les facteurs d'exclusion dont l'illettrisme

Améliorer les conditions d'accès à l'activité, à l'insertion sociale et professionnelle afin de garantir une société inclusive

Renforcer les leviers de cohésion sociale est un impératif pour les publics en situation de cumul de handicaps sociaux et économiques. L'insertion sociale constitue, en la matière, un préalable incontournable à toute insertion professionnelle durable, en mettant en synergie les politiques d'aide à l'insertion et de prévention de l'exclusion.

La prévention du décrochage social implique une approche globale intégrant les questions :

- d'accès au logement ;
- d'accès à la santé ;
- de mobilité (transport collectif)...

En termes de formation professionnelle, la mise à niveau de ces publics est un pré-requis, car le niveau des participants aux formations professionnelles est encore souvent jugé insuffisant pour leur permettre d'accéder aux formations qualifiantes.

Enfin, l'identité culturelle réunionnaise, vecteur de reconnaissance fort, pourra servir de levier d'adhésion dans la mise en pratique de ces actions. Plus globalement, la culture sous toutes ses formes et le sport interviendront comme créateur de lien social, de décloisonnement des associations et des individus.

Lutter contre les discriminations dont l'illettrisme

La problématique de l'exclusion croise celle de l'illettrisme, qui en est un facteur possible. C'est pourquoi, la résolution des situations d'illettrisme devra être élargie à la maîtrise des compétences-clés en situation professionnelle.

Là encore dans ce domaine, des outils innovants devront être mobilisés, expérimentés et adaptés aux réalités territoriales, avec en filigrane la perspective d'exporter ces techniques vers les pays du COMESA qui rencontrent des défis identiques.

Plus largement, il convient d'améliorer les conditions d'accès à l'activité et aux outils d'inclusion, en favorisant les initiatives participant aux objectifs de mixité et d'égalité. Il s'agit de combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de l'inclusion mais aussi de lutter contre toutes les formes de discrimination en intervenant positivement envers des catégories de population qui sont désavantagées. C'est dans ce contexte que la question des publics migrants devra être traitée, afin d'éviter l'apparition de nouveaux clivages.

1.2.2. Soutenir l'entreprenariat et la création d'activités porteuses d'emploi

Le développement et le renforcement du tissu économique, composé d'une forte proportion de micro-entreprises, exige d'insuffler une dynamique appuyant la création de nouvelles entreprises, suscitant de nouvelles formes d'entreprenariats, notamment féminin et favorisant la consolidation, la reprise et la transmission d'entreprises existantes.

En amont, ce soutien passe par l'enseignement précoce du monde de l'entreprise.

Soutenir et accompagner la création d'activité et d'emploi des actifs qualifiés

Pour pérenniser les jeunes entreprises et soutenir la reprise d'activités, les priorités opérationnelles sont ici de :

- consolider et développer l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat ;
- soutenir et accompagner le passage de l'auto-emploi à l'entrepreneuriat durable et socialement responsable.

Innover dans les dispositifs d'appui à l'initiative économique et à l'entrepreneuriat des actifs à faible niveau de qualification

Des modes d'accompagnement innovants en faveur des créateurs d'entreprise unipersonnelle peu qualifiés doivent être conçus et soutenus. Il convient de :

- développer et d'adapter les structures de l'économie sociale et solidaire aux enjeux de l'emploi des publics en difficultés et des potentialités de développement (services aux personnes, développement de micro-projets autour du tourisme, des loisirs, ...);
- soutenir l'innovation sociale.

Soutenir la recherche et l'innovation en soutenant l'emploi scientifique

La recherche, la culture de l'innovation et du transfert technologique et scientifique seront soutenues à travers l'incitation à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur de haut niveau sur des missions d'expertise, de veille technologique et scientifique en s'appuyant sur les ressources des laboratoires existants, l'Université, les clusters, le pôle de compétitivité, au bénéfice des entreprises.

1.2.3. Améliorer les compétences, notamment dans les domaines stratégiques

Le système éducatif réunionnais connaît une transformation profonde caractérisée par l'accroissement des effectifs scolaires et des niveaux de qualification. Pour autant, une partie importante de la population reste encore à l'écart de cette mutation.

C'est en investissant dans les domaines d'activités stratégiques que l'offre de formation participera activement au développement économique de La Réunion :

- par la valorisation des filières d'excellence, tout particulièrement dans les « niches insulaires ou tropicales »,
- et par la recherche continue de synergie entre acteurs de la formation, de la recherche et des entreprises.

Cette démarche prospective suppose, pour réussir, de miser sur la consolidation des compétences techniques en favorisant l'usage du numérique dans l'éducation et la formation.

Elle suppose aussi un accompagnement des acteurs de la formation, qui devront :

- rénover l'ingénierie, l'offre de formation, et les processus d'apprentissage;
- développer l'e-formation, comme vecteur de transfert des savoirs et savoir-faire dans les pays voisins;
- et, plus encore que par le passé, être à l'écoute et réactifs face aux attentes des acteurs économiques.

Dans le même temps, les efforts initiés dans la formation devront être poursuivis (formation tout au long de la vie, démarche GPEC par filière et au niveau territorial), dans un souci d'adaptation et d'orientation des publics vers des secteurs structurants et porteurs : « filière verte », tourisme, services à la personne et aux entreprises, transformations agroalimentaire, etc... Il conviendra enfin de renforcer la sécurisation des trajectoires et des parcours professionnels, en misant plus particulièrement sur les formations qualifiantes, notamment à destination des demandeurs d'emplois de longue durée et de plus de 50 ans.

Investir dans l'apprentissage des langues étrangères

Un effort particulier devra être accordé à l'acquisition des compétences linguistiques – notamment l'anglais -, car la maîtrise des langues étrangères, facilitatrices d'échanges doit être perçue comme le passeport indispensable pour une ouverture sur le monde. Cet effort soutiendra aussi les secteurs stratégiques tels que le tourisme.

1.3. Faciliter la mobilité pour la formation et l'emploi

Les effets conjugués de l'accroissement démographique et de la crise, qui entretiennent le chômage dans un territoire insulaire, encouragent le développement de la mobilité professionnelle.

Considérée comme un facteur stratégique de développement des ressources humaines, mais aussi comme facteur d'adaptation, d'innovation et de création d'activités, la mobilité, sous ses différentes composantes, doit être soutenue.

1.3.1 Elever et diversifier les niveaux de formation

La mobilité « éducative » ou « formative » contribue fortement à la diversification et à l'élévation des niveaux de formation. En ce sens, elle améliore l'employabilité des bénéficiaires.

Elle évite aussi les orientations universitaires adoptées par défaut, faute d'offre de formation disponible localement.

C'est donc par la diversification des niveaux de formation et des filières mais aussi par l'augmentation de la capacité de formation, que cette mobilité sera encouragée, en misant tout particulièrement sur les domaines d'activités porteurs.

En la matière également, une démarche prospective combinant offre de formation et perspectives d'emploi sera recherchée, afin de dépasser la simple logique de l'initiative individuelle.

1.3.2 Ouvrir les Réunionnais aux marchés de l'emploi nationaux et internationaux

La mobilité « emploi » doit être soutenue dans un contexte économique tendu,. Elle peut prendre la forme d'une mise en relation directe des candidats à la mobilité avec les employeurs. Elle consiste plus généralement à accompagner le candidat dans son territoire d'accueil, sous forme d'aide directe ou indirecte.

C'est bien la démarche de préparation qu'il convient de soutenir, en intégrant le plus en amont possible les actions de sensibilisation à la mobilité. Il s'agit en l'espèce d'intégrer cette démarche dans les cursus d'enseignement (scolarité secondaire, enseignement supérieur), dans les dispositifs de qualification, ou encore dans les actions de recherche et d'accès à l'emploi.

La mobilité doit ainsi devenir demain une dimension forte de l'accès à l'emploi durable dans l'espace européen, le grand voisinage et l'international, y compris dans les secteurs de haut niveau en favorisant l'intégration des chercheurs dans les réseaux internationaux.

1.3.3 Offrir de nouvelles conditions d'accompagnement à la mobilité

Ouvrir les Réunionnais au monde

Lorsque le départ est envisagé, mais que la qualification et les repères familiaux et sociaux sont insuffisants pour réussir une intégration sociale et professionnelle à l'extérieur, il conviendra d'agir dès l'amont sur le renforcement de l'autonomie du candidat au parcours en mobilité. Pour que la barrière de la langue ne s'ajoute pas au handicap de l'éloignement, le candidat devra être formé à l'anglais courant lui permettant ainsi d'effectuer le saut culturel nécessaire à sa bonne intégration dans le pays d'accueil.

AXE PRIORITAIRE 2

INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE ET AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Porté, ces dernières décennies, par une stratégie d'import-substitution et un développement des services centrés sur le marché intérieur et l'équipement de l'île, le développement économique de la Réunion a permis une transformation profonde du territoire. Ce modèle fait aujourd'hui face à plusieurs défis (exiguïté du marché intérieur, concurrence internationale accrue, stabilisation de la dépense publique, pression sur les prix) et à la prégnance d'une crise qui révèle la forte vulnérabilité de l'économie réunionnaise.

Pour relever ces défis, La Réunion doit s'appuyer sur une nouvelle stratégie de développement, qui prendra le relais de celle qui l'a formidablement transformée. Une nouvelle phase doit maintenant être enclenchée afin de capitaliser les succès obtenus et répondre aux effets des changements de l'environnement national, européen et international. Il est devenu indispensable pour la Réunion de trouver de nouveaux relais de croissance susceptibles de renforcer ses positions et de lui permettre la conquête de nouveaux marchés.

Ce nouveau modèle de développement économique appelle à stimuler la créativité. A la fois tourné vers l'avenir et adapté à l'ultra-périphéricité, il repose sur une recherche-innovation spécifique, une ouverture internationale et des filières performantes, génératrices d'emplois et de valeur ajoutée.

2.1. Investir dans les leviers de croissance

Face à ses nouveaux défis, l'économie réunionnaise doit transformer ses contraintes en facteurs clés de succès en valorisant les secteurs dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs et qui s'inscrivent dans une réduction de la vulnérabilité de l'île. Articulés autours des axes de la compétitivité, de la différenciation et de l'innovation, ces leviers de croissance favoriseront la création de valeur et l'ouverture sur de nouveaux marchés. La Réunion doit tirer parti de sa situation tropicale et valoriser sa vocation pour devenir un laboratoire expérimental permettant d'offrir des solutions d'avenir.

2.1.1 Soutenir les nouvelles filières stratégiques : bio-économie, tourisme, énergie et TIC

La bioéconomie, les énergies renouvelables, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication sont autant de secteurs ou filières qui offrent de remarquables perspectives : ils sont créateurs de richesse et d'emplois, facteurs de montée en compétitivité de l'ensemble de l'économie, de rayonnement régional et d'exportation d'innovation et de savoir-faire.

Ces secteurs constituent de nouveaux relais de croissance susceptibles de renforcer la compétitivité de La Réunion et de favoriser l'ouverture sur de nouveaux marchés.

La Réunion a su développer des filières agro-industrielles intégrées qu'il convient aujourd'hui de conforter en vue de sécuriser les capacités productives et d'orienter pour gagner en compétitivité en particulier dans le domaine de l'agro-écologie et de la bio économie.

Du fait de sa double appartenance à l'Union Européenne et à la zone Océan Indien La Réunion dispose d'équipements et d'équipes de recherche de qualité associés à un

patrimoine naturel unique. Ces avantages comparatifs permettent à La Réunion de rechercher un leadership en matière de bioéconomie tropicale au service de l'économie du vivant à l'échelle du Sud Ouest de la zone Océan Indien.

- Préserver les ressources naturelles terrestres et marines par la mise en place de modes de production durables et respectueux de l'environnement (pratiques agricoles écologiquement intégrées, gestion et préservation de la ressource halieutique en particulier)
- Valoriser la biodiversité et en particulier les molécules d'intérêt thérapeutique, cosmétique et énergétiques
- Développer les projets de coopération avec les pays voisins pour accroître la masse critique
- S'ouvrir sur l'environnement régional pour s'appuyer sur la diversité génétique tant humaine qu'animale et végétale partagée avec les autres territoires de l'Océan Indien

L'industrie touristique dispose d'un très fort potentiel de croissance, peut créer rapidement des emplois diversifiés et soutenir le développement des autres filières grâce à une approche intégrée. La mise en attractivité touristique de l'île s'appuyant sur son patrimoine naturel, son histoire et sa culture, le développement de l'éco-tourisme et le recours généralisé aux nouveaux moyens de communication s'insèrent dans une dynamique globale de diversification de clientèle (nouvelles niches de marchés), de montée en qualité des offres et de consolidation des entreprises de la filière tourisme.

- Accroître la notoriété et la visibilité de la destination Réunion par le développement des offres combinées, en intégrant les réseaux internationaux et en promouvant la destination sur des marchés diversifiés et en s'engageant dans une démarche de « e-tourisme ».
- Développer l'offre et accompagner le développement de l'éco-tourisme par l'accroissement des capacités d'hébergement classé et d'hébergements de pleine nature, l'amélioration de la qualité des produits, la création de parcours d'accompagnement, la structuration et la professionnalisation des filières notamment.
- Développer les aménagements touristiques pour valoriser un patrimoine naturel exceptionnel en faisant de La Réunion une destination éco-touristique de haute qualité.
- Mettre en valeur les richesses culturelles locales constitutives de l'identité et des spécificités de La Réunion et en particulier le patrimoine bâti.
- Accroître le niveau de service en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des touristes par le renforcement des formations dans le domaine touristique et en particulier les formations linguistiques.

Forte de son savoir-faire en matière de développement d'énergies renouvelables, La Réunion dispose d'atouts considérables pour s'engager dans une politique d'excellence visant la transition vers une économie décarbonée et la réduction de la dépendance énergétique. Le niveau d'expertise technique, la diversité de ses milieux et ses conditions climatiques permettent à La Réunion d'offrir des solutions en termes de production, de stockage ou encore de maîtrise de la consommation susceptibles d'être exportées dans les zones tropicales et insulaires. Le renforcement du secteur énergétique sera encouragé en favorisant une double perspective :

• Réduire les dépenses en énergies fossiles et promouvoir une utilisation raisonnée des ressources en particulier dans les domaines du transport, dans le secteur du bâtiment (éco-construction, création et adaptation des matériaux au climat

- tropical) et par la transition vers des réseaux de gestion et de distribution intelligents (smart grids).
- Réduire le risque énergétique en sécurisant l'approvisionnement en énergies renouvelables à partir d'un potentiel énergétique local considérable (énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydroélectrique, énergies marines, valorisation de la biomasse...) et en développant des solutions en matière de stockage de l'énergie et en offrant un territoire d'expérimentation aux technologies de rupture au niveau mondial.

Située à un carrefour économique entre des territoires créateurs (Europe / Asie), des fabricants (Inde / Asie) et des marchés en devenir (Afrique), La Réunion dispose d'infrastructures numériques de qualité alliées à une grande expertise en matière de réseaux, de développement et d'animation.

La stratégie de développement de l'économie numérique réunionnaise sera fondée sur une double approche associant le développement des entreprises TIC et l'innovation au service des industries créatives.

Cette démarche implique l'orientation des interventions sur plusieurs axes :

- Améliorer la capacité et la sécurité des réseaux fixes et mobiles pour permettre un passage au Très Haut Débit favorisant le développement d'un secteur stratégique facteur de croissance
- Développer des outils et des solutions innovantes personnalisés et de qualité au service de tous les publics et en particulier en appui aux secteurs prioritaires
- Stimuler la créativité du territoire et accompagner le développement des industries créatives dans la perspective d'investir de nouveaux marchés et d'une ouverture à l'international

2.1.2 Investir dans la recherche et l'innovation

La Réunion dispose d'équipes de recherche, de plateformes de pointe (Pôle de Protection des Plantes, CYROI, Observatoire de l'atmosphère, station de surveillance de l'environnement par satellite, Observatoire du Volcan...) et de manière générale d'un écosystème d'innovation dynamique qui lui permettent d'envisager une stratégie territoriale de différenciation fondée sur le développement de secteurs stratégiques identifiés comme leviers de croissance économique et de forte valeur ajoutée.

Le système d'innovation doit être soutenu en intervenant à différents niveaux dans une perspective d'appui aux entreprises en vue d'une appropriation des connaissances permettant la création de valeur et la conquête de nouveaux marchés.

Au-delà de la concentration des interventions sur les secteurs de différenciation retenus au sein de la stratégie S3, La Réunion devra poursuivre la recherche-innovation sur les autres secteurs pour favoriser les synergies.

- Soutenir l'accroissement des connaissances et des savoir-faire au sein des équipes de recherche locales en priorisant les projets permettant une fertilisation croisée au profit des secteurs stratégiques et s'appuyant sur des plateformes de pointe.
- Encourager la production de connaissances dans les secteurs publics et privés à partir de l'éco système innovation présent sur le territoire pour faire de La Réunion un territoire d'excellence au service du développement des entreprises

dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

- Développer le transfert et la diffusion des connaissances en particulier auprès des entreprises pour renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations. Le développement et l'accompagnement des pôles d'innovation, des centres de ressources technologiques, des clusters et de manière générale de l'ensemble des structures d'interface, de transfert et de diffusion de la connaissance est indispensable pour stimuler la créativité et la création de valeur par la valorisation des résultats de la recherche dans le cadre d'un modèle économique plus compétitif.
- Promouvoir la structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche et des entreprises pour mutualiser les moyens et les compétences, favoriser les synergies nécessaires au développement de fertilisations croisées et encourager les projets collaboratifs au travers de clusters.
- Développer et simplifier l'accompagnement technique et financier des entreprises pour faciliter l'émergence de projets innovants notamment par l'identification et la coordination de têtes de réseaux, le renforcement des capacités des structures d'accompagnement des porteurs de projets et la mise en place d'outils financiers spécifiques.

2.1.3 Favoriser la constitution de pôles d'excellence et leur mise en réseau

La Réunion dispose de connaissances, de savoir-faire et d'outils performants de standard européen à valoriser pour rayonner et conquérir de nouveaux marchés en particulier dans le Sud ouest de l'Océan Indien et de manière plus générale au niveau des économies tropicales.

Promouvoir La Réunion comme laboratoire de solutions d'avenir pour les économies tropicales pour renforcer la visibilité du territoire : il s'agit de constituer des pôles d'excellence dans les domaines relatifs aux énergies renouvelables, à l'éco construction, à la bio-économie dont la mer ou encore l'agro-alimentaire et la santé en s'appuyant sur des plateformes technologiques existantes ou à créer.

Développer les échanges nationaux et internationaux pour constituer une masse critique permettant l'enrichissement mutuel de connaissances et de compétences dans le cadre de partenariats sur des problématiques communes.

2.2.Améliorer la compétitivité et la performance des entreprises dans les secteurs productifs

En complément des apports de connaissance, d'innovation et de valeur ajoutée des secteurs stratégiques, les fonctions de production des secteurs fondamentaux de l'économie réunionnaise doivent être consolidées. Des dispositifs communs d'appui à ces secteurs peuvent être identifiés : accompagnement à la structuration des entreprises, renforcement de la qualification des professionnels, sécurisation des dispositifs de financement, stratégie de différenciation des produits. D'autres dispositifs contribueront plus spécifiquement à l'optimisation du système agricole et à sa valorisation agro-alimentaire et au développement de la pêche et de l'aquaculture

2.2.1 Soutenir et accompagner la structuration des entreprises

La stratégie de développement économique réunionnaise est tournée vers les secteurs stratégiques mais elle requiert également le confortement des secteurs traditionnels et en particulier les secteurs du BTP et de l'artisanat pour contribuer à une montée en compétence et en compétitivité de l'économie.

Pour favoriser une production locale variée et de qualité, le soutien aux entreprises devra être développé selon une double approche :

- Consolider le fait productif par la diversification et le développement des activités de production de biens et services en priorisant les secteurs stratégiques dans le domaine de l'innovation et en poursuivant l'accompagnement des entreprises occupant le secteur de l'import-substitution pour en favoriser la compétitivité
- Améliorer les conditions de production et développer les process industriels par l'appropriation de nouvelles techniques ou technologies

La performance des entreprises doit également être soutenue dans le cadre d'une dynamique collective d'accompagnement par les acteurs publics et privés pour étendre les politiques de structuration et de professionnalisation à l'ensemble des filières.

D'une manière globale, la compétitivité de l'île s'appuie sur un territoire organisé et intelligent qui implique un soutien à plusieurs niveaux :

- Attirer les talents humains et en particulier ceux issus de la diaspora
- Développer les relations de proximité pour créer des économies innovantes en particulier par l'économie sociale et solidaire
- Améliorer la performance du territoire en termes d'organisation et d'adaptation au changement

2.2.2 Renforcer la qualification des salariés et des entrepreneurs

Le tissu économique réunionnais se caractérise par un fort dynamisme de création souvent supérieur à la moyenne nationale et dans le même temps on constate un fort taux de disparition à 3 ans.

Dans le contexte d'un taux de chômage important, il est indispensable de mettre en œuvre tous les moyens pour sauvegarder les emplois existants et soutenir la dynamique entrepreunariale :

- sécuriser les trajectoires professionnelles,
- permettre l'adaptation des entreprises et des salariés aux évolutions et mutations technologiques rapides engendrées notamment par l'économie numérique,
- développer les innovations tant technologiques qu'organisationnelles pour rester compétitif et préserver les activités et les emplois.

Pour ce faire, le soutien à la montée en compétence des chefs d'entreprise et de leurs salariés (notamment des TPE) par des mesures d'accompagnement et de formation adaptées sont nécessaires tant sur le plan managérial que technique.

Par ailleurs, il convient également de porter une attention particulière par des actions adaptées en faveur des salariés et autres actifs employés confrontés aux risques d'exclusion.

2.2.3 Sécuriser les dispositifs de financement des entreprises

Dans un contexte économique fragilisé la pérennisation et le développement de l'activité des entreprises nécessitent un accès rapide et efficace des structures aux moyens de financement.

Les entreprises et en particulier les TPE sont confrontées à des difficultés pour mobiliser des financements du fait de conditions d'accès plus difficiles et d'une offre insuffisante des établissements du secteur bancaire en termes de garanties exigées. L'intervention publique doit permettre de répondre aux besoins non couverts par le marché et faciliter l'accès aux financements privés en constituant un apport ou une garantie tout en veillant à la pleine implication du réseau bancaire.

Les différents dispositifs doivent notamment contribuer au soutien de secteurs facteur de croissance économique en favorisant en particulier l'innovation et l'économie sociale et solidaire.

- Améliorer la visibilité et renforcer la coordination des différents dispositifs d'ingénierie financière
- Structurer l'accompagnement des entreprises dans leur recherche de financement
- Développer l'offre en matière d'ingénierie financière pour répondre aux besoins des entreprises, de la création à la transmission, quelque soit leur taille et le secteur d'activité concerné
- Mettre en place des outils dédiés à l'innovation.

2.2.4 Développer une stratégie de différenciation offensive

La production agricole, agro-industrielle, industrielle et même la production de services réunionnaise est amenée à être en compétition avec toute autre production mondiale de même nature.

Outre les actions directement reliées à la compétitivité productive, les dispositifs doivent proposer des actions visant à améliorer la valeur perçue de ces productions locales, permettant ainsi de dégager un avantage concurrentiel qui ne pourra, compte tenu de la réalité économique, uniquement être basé sur les coûts.

La stratégie de différenciation doit donc explorer les potentiels liés à une amélioration du couple valeur/prix d'une part et d'une spécialisation de la production sur des segments identifiés de marchés, comme par exemple le segment des petits états insulaires ou encore celui des pays de la zone intertropicale. Sur le plan de son marché intérieur elle doit développer une stratégie marketing offensive et fédérative sur la valorisation de la création de valeur locale.

Valoriser les qualités intrinsèques du territoire et notamment les marqueurs particularisant ce dernier

La Réunion est un territoire remarquable en tous points, de part son histoire qui a été

façonnée par des hommes et des femmes d'horizons divers, de part sa géographie montagneuse et ciselée, de part sa biodiversité végétale riche et unique, de part ses choix économiques agricoles et industriels, de part aussi sa position stratégique dans l'océan Indien, aux portes de l'Afrique australe.

Ces particularités évidentes doivent notamment pouvoir être valorisées dans des stratégies de labellisation et de marques évoquant tant les marqueurs du territoire (insularité, volcan, océan, biotope, tropicalité, productions haut de gamme...) que l'attractivité représentée par une production intertropicale aux standards européens au cœur de l'océan Indien. Cela définit un territoire de marque complexe où terroir, insularité, exotisme, qualité et normalisation européenne doivent cohabiter, pour aboutir à une excellence originale.

Augmenter la valeur perçue des productions locales

Outre la capacité du territoire à promouvoir ses atouts pour se positionner de manière différenciée sur des niches de marché, l'économie locale doit pouvoir améliorer la valeur perçue de sa production et de ses services. Il faut donc encourager les démarches de design industriel, d'ergonomie, de packaging, et toutes les démarches permettant d'améliorer un positionnement de marché dans une logique de compétition mondiale. Ces démarches permettront de nourrir l'image même du territoire avec pour objectif à terme que le fait de produire à La Réunion soit un gage d'excellence et de différenciation. L'exemple du café Bourbon pointu constitue à un exemple de réussite dans ce domaine

2.2.5 Optimiser les systèmes de production agricoles et agro-alimentaire

Construite sur une politique de filières orientées soit à l'export (sucre) soit vers le marché local (élevage, fruits et légumes) l'agriculture réunionnaise se caractérise par le dynamisme de son organisation et de sa production. Elle évolue pourtant dans un système de plus en plus contraint (diminution du foncier agricole, changements climatiques, concurrence économique) qui nécessite son adaptation dans une perspective de développement durable, organisé et maîtrisé de la production. Cette évolution repose notamment sur :

Une recherche innovation au service du développement

La Réunion dispose d'une recherche agronomique de haut niveau. L'un de ses enjeux réaffirmé reste le transfert de connaissances et de technologie vers les activités de production agricole. L'adéquation entre les attentes des professionnels et les travaux des équipes de recherche pourra être renforcée dans une approche décloisonnée et de mise en réseau, notamment via les réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) au sein de chaque filière.

La modernisation des outils de production au service de la compétitivité économique

L'augmentation de la productivité des exploitations repose notamment sur l'amélioration de leur niveau d'équipement (y compris en matériel d'irrigation) et de mécanisation. Ces besoins en investissements concernent également le secteur agroalimentaire, en vue d'optimiser les procédés de transformation, facteur de création de valeur ajoutée et d'amélioration de la couverture locale en produits transformés, tout en respectant un aménagement équilibré du territoire.

La poursuite du développement des filières

En complémentarité des mesures du POSEI en faveur des filières agricoles et de la production, des efforts particuliers porteront sur l'optimisation des itinéraires technico-économiques, la poursuite des programmes interprofessionnels et la cohabitation optimisée entre agriculture et agrosystèmes environnementaux (agro-écologie). La valorisation des co-produits, sous-produits et déchets de l'agriculture constituera également une priorité, dans

un objectif de valorisation agricole et énergétique et de développement de nouvelles filières économiques.

Les produits de qualité (produits de terroir et biologiques) doivent aussi être soutenus, par exemple à travers les circuits courts et la labellisation.

Outre ces fonctions économiques et environnementales, l'agriculture réunionnaise recouvre une forte dimension sociale, à travers sa contribution aux emplois de l'île. Faciliter l'installation des agriculteurs et maintenir la qualité de la formation agricole et de l'appui technique participent de cet objectif. La professionnalisation des exploitants doit également être poursuivie afin d'améliorer l'attractivité du secteur.

2.2.6 Libérer le potentiel de développement de la pêche et de l'aquaculture

Activité essentielle au regard de l'importance des surfaces maritimes, le secteur de la pêche et de l'aquaculture appelle à un ajustement de son modèle économique de développement. Même si elle est fortement dépendante de la nécessaire adaptation de la PCP à l'échelle du bassin maritime de l'Océan Indien, via le recours à l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, la stratégie d'émancipation économique du secteur repose sur plusieurs facteurs de succès :

- le développement de la flotte et le renouvellement des aides pour les navires de petite taille (construction et modernisation), ainsi que l'intégration et la professionnalisation de nouveaux pêcheurs. Ce segment, fondé sur le modèle artisanal et sélectif de pêche dans la bande côtière, appuyé sur le renouvellement des DCP fixes permettant de diversifier les prises, constitue un élément de stabilité sociale, de cohésion économique et d'aménagement équilibré du littoral réunionnais.
- le développement d'une stratégie commerciale tournée vers des produits à forte valeur ajoutée et vers le congelé de très haute qualité. Il implique une adaptation de la flotte hauturière et, plus largement, des moyens de production.
- l'évolution du POSEI Pêche vers une extension de la compensation à l'ensemble des surcoûts auxquels la filière pêche et aquacole est confrontée. Le régime rénové doit viser à régler les problématiques d'exploitation, en prenant en compte l'impact sur le prix des consommateurs, la compétitivité des entreprises et la structuration de filière.
- la valorisation de l'expertise scientifique, avec le maintien de la promotion d'une pêche durable et raisonnée, grâce à la connaissance des milieux et de la ressource halieutique en Océan Indien, et pour laquelle le soutien de la politique externe de la PCP est également appelé. S'agissant de l'aquaculture, les enjeux concernent le transfert des savoir-faire dans le cadre de projets de coopération régionale, la diversification de la production de micro-algues et la valorisation d'usages alternatifs en cosmétique et dans la santé.

Enfin, de manière plus générale, le renforcement de la place de La Réunion dans les négociations internationales constitue le socle de cohérence indispensable entre la politique interne et externe de l'Union Européenne, garant d'un mode d'accès plus équitable à la ressource. En termes de gouvernance, cela passe également par l'instauration d'une gouvernance régionale à l'échelle du bassin maritime de l'océan Indien.

2.3. Favoriser un environnement économique attractif et ouvert sur le monde

2.3.1 Structurer les espaces économiques du territoire

L'un des facteurs de production limités, le foncier, est au cœur des problématiques de développement et d'aménagement du territoire de La Réunion.

La délimitation des espaces, leur vocation, gestion et protection sont prévues au sein de la hiérarchie de différents documents règlementaires de planification et d'aménagement.

Le foncier économique est identifié dans ces documents, il présente un enjeu majeur de compétitivité économique et de développement de l'île. La Réunion s'est engagée dans une stratégie à long terme de structuration de pôles économiques « crédibles à l'égard « du monde économique ».

L'objectif est de répondre aux besoins de l'économie estimés à 500 ha à l'horizon 2020 et à 800 ha en 2030.

Les objectifs visés sont de :

- répondre aux besoins des entreprises en création et en développement par la mise en place d'infrastructures d'accueil et de service à un coût « raisonnable » et en optimisant le foncier disponible,
- rendre attractif le territoire par l'amélioration des infrastructures d'accueil et la qualité des services aux entreprises tant locales qu'aux investisseurs extérieurs potentiels par une stratégie de marketing territorial,
- promouvoir des aménagements et des équipements économes en énergie et reliés à des réseaux de TIC de qualité,

Pour ce faire, il y a lieu de :

- moderniser/réhabiliter et développer les ZAE structurées autour des pôles d'intérêts régionaux, micro-régionaux et locaux, la spécialisation éventuelle de certains pôles d'intérêts régionaux devraient être favorisée, notamment ceux situées dans des zones d'intérêt stratégiques (espaces portuaires et aéroportuaires, technopole....). La mise à disposition sous forme locative doit être favorisée.
- réaliser des « pré-équipements collectifs » sur des fonctions mutualisables afin d'obtenir des économies d'échelle,
- mettre à disposition des pépinières, couveuses et hôtels d'entreprise ou autres immobiliers d'entreprise pour notamment celles en création et/ou s'investissent dans des process d'innovation.
- Mettre en œuvre, notamment pour les pôles économiques d'intérêts régionaux eu égard à la complexité dans leur réalisation et vus leurs enjeux en matière de compétitivité et d'attractivité un mode de gestion et de gouvernance pour en faire une « vitrine de l'économie réunionnaise », en favorisant une vision à long terme.

2.3.2 Organiser la chaine du soutien aux entreprises et développer les synergies entre acteurs

Face d'une part à la complexité et à la diversité des fonctions du chef d'une entreprise qui requièrent des compétences multiples et d'autre part, à la multitude d'intervenants, il

convient d'assurer une plus grande lisibilité et d'organiser une cohérence de l'ensemble des acteurs intervenants aux différentes phases clés de la vie de l'entreprise.

La création et le développement doivent faire l'objet d'un accompagnement et d'un suivi adaptés.

Les enjeux d'emplois et de création d'activité appellent également au développement de la culture d'entreprise dans les cursus de formation professionnelle et universitaire.

Par ailleurs, l'efficacité de cet accompagnement passe également par le développement de démarches collectives qu'il convient d'aider pour la structuration de filière ou de réseau.

L'amélioration de la chaine de soutien aux entreprises doit permettre de :

- maintenir, voire d'amplifier la création d'entreprises et d'augmenter la pérennité des entreprises nouvellement créées,
- permettre la réussite des plans de développement des entreprises,
- développer les démarches et processus d'innovation.

Afin d'assurer cette cohérence entre les acteurs de la chaine de soutien de services et conseils au bénéfice des entreprises, il convient d'identifier clairement les acteurs sur des types d'actions précises permettant de :

- de promouvoir la sensibilisation-détection des projets qui constituent un gisement potentiel de développement d'activités et d'emplois,
- d'accompagner les créations, les reprises-transmission d'entreprises par des actions de professionnalisation et de « coaching » dans la gestion, le management, les études de marchés,
- de mettre en place un conseil spécialisé en faveur des entreprises dans le pilotage des projets complexes et ou innovants ou de réorientation stratégique de l'entreprise tant sur le plan technique que dans le montage et la recherche de financement adapté.

2.3.3 Soutenir le développement économique à l'international à la conquête des marchés insulaires et intertropicaux

La crise économique de 2008 a mis en exergue la fragilité du modèle économique de La Réunion, elle renforce encore plus l'ambition et la nécessité de l'insertion et de l'ouverture des entreprises à l'international.

La Réunion a développé au cours de la décennie des savoirs faire, des plates-formes technologiques, des équipements d'enseignement supérieur et de recherche d'envergure européenne voir mondiale permettant de prétendre une meilleure insertion régionale et ouverture internationale.

Ainsi, cette situation confère au territoire et aux acteurs des avantages compétitifs du fait des hauts niveaux de qualification, de la qualité de ses infrastructures, du savoir-faire des entreprises et d'une compétence dans la maintenance d'équipements de hautes technologies.

Des entreprises ont expérimenté voire mis au point un certain nombre d'innovations dans les secteurs des TIC, des énergies, de la bio-économie, des déchets, etc... adaptées au contexte insulaire et intertropical qui représentent un espace et un marché non encore investi.

En matière économique des entreprises réunionnaises présentent un niveau de maturité, d'avance technologique et de capacité leur permettant d'investir sur des marchés extérieurs pour se développer.

Malgré des écarts en matière de niveau de développement avec certains pays, des marchés solvables existent notamment ceux portés par les bailleurs de fonds internationaux notamment dans les domaines de l'eau, de la santé, des énergies. Il convient donc de les accompagner et mettre à disposition des plates-formes leur permettant de s'exporter.

L'objectif est donc :

- de promouvoir le développement à l'international de nos entreprises innovantes afin de capter ces nouveaux marchés,
- encourager l'insertion dans l'emploi de nos jeunes formés dans les secteurs porteurs de ces territoires.

Pour ce faire, il convient de :

- mettre en place des accompagnements spécialisés dans la conduite de projet d'investissement à l'étranger et en mobilisant tous les réseaux d'accompagnement et d'appui existants,
- faciliter les échanges et l'accès tant au niveau des transports que sur le plan administratif,
- accompagner les écosystèmes d'innovation à l'international,
- accompagner les secteurs prometteurs à l'échelle de ces territoires (TIC, eau, déchets, santé...).

AXE PRIORITAIRE 3

OPTIMISER LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE

Dotée d'un patrimoine environnemental exceptionnel, d'une démographie dynamique et d'un territoire contraint, La Réunion est confrontée, de manière aigüe, à l'enjeu de l'équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation de ses ressources naturelles, de sa biodiversité et de ses paysages

Cet axe s'attache donc aux moyens de développer la capacité de l'île à amortir les effets du système population-économie-territoire, à limiter et même à réduire les impacts de son empreinte écologique, notamment à travers la conception de politiques publiques aptes à viser une croissance durable.

En optimisant les performances de son territoire, La Réunion doit réussir à concilier quatre défis : la protection de son environnement, de sa biodiversité et de ses paysages, le développement de son économie, de ses espaces urbains et ruraux et de ses mobilités intérieures et extérieures.

3.1. Densifier et organiser les villes en garantissant la qualité éco-urbaine et le lien social

La rareté des espaces utiles impose une gestion rationnelle des usages. La politique urbaine au même titre que les autres politiques fortement liées au foncier est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire et ce d'autant que La Réunion ne dispose pas d'une histoire et d'une culture de la ville.

La concentration des espaces urbanisés sur le littoral et certaines zones de mi-pentes « souffre » d'une forte porosité entre le rural et l'urbain. Ainsi, malgré des orientations « claires » en faveur de la densification, l'étalement urbain n'a pu être « véritablement » contenu.

Le Schéma d'Aménagement Régional précise la vocation générale des différents espaces du territoire et défini une armature urbaine hiérarchisée et des niveaux de densification adaptés. Cette armature s'organise autour :

- de 4 pôles majeurs qui concentrent les grands équipements. Il s'agit de St Denis au nord, du Port-Possession-St Paul à l'ouest et de St Pierre au sud et St Benoit à l'Est
- Des villes relais,
- Des bourgs de proximité.

Il convient donc dans le cadre des prochains programmes communautaires et des autres politiques publiques de mettre en œuvre les préconisations ainsi validées.

La ville réunionnaise durable de demain devra :

- accueillir une large majorité des 180 000 logements (privés et sociaux) et des nouveaux habitants attendus de la dynamique démographique,
- se développer sur des bases innovantes notamment en matière d'économie énergétique des constructions, de l'éco-habitat et des éco-matériaux par la conception et la réhabilitation des logements et des bâtiments publics d'une plus grande efficacité thermique,
- limiter l'émission des GES par :

- la promotion des modes de déplacement des personnes vers des modes alternatifs à la voiture individuelle qui passe par la mise en place d'une offre de transport multimodale et des modes doux,
- la réduction des déplacements en organisant l'accessibilité aux services d'intérêt général et économiques de proximité (éducation, santé, services publics, services commerciaux...),
- offrir un cadre de vie attractif par sa qualité architecturale grâce aux équipements culturels, d'équipements en niveau de services dans les TIC et d'animation mobilisant l'énergie créative de ses habitants,
- densifier les zones agglomérées en intégrant les nécessaires multifonctionnalités (services publics, habitat, entreprises).
- Valoriser et mettre en perspective le patrimoine et empêcher la banalisation des paysages de l'île en prenant appui sur l'identité des territoires tant du point de vue de leur réalité physiques, historique que culturelle afin d'accompagner vers une plus grande « urbanité ».

Par ailleurs, l'enjeu de cohésion et d'inclusion sociale est un objectif majeur eu égard d'une part à la nécessaire densification et d'autre part aux fragilités de la situation socio-économique qui peuvent engendrer des situations de précarité, de marginalisation voir de marginalisation. Une mise en œuvre de cette politique urbaine devrait être définie prioritairement à travers les nouveaux contrats de ville.

3.2. Poursuivre et renforcer la politique volontariste en faveur des Hauts

Les Hauts de La Réunion couvrent près des trois quarts de l'Île et constituent encore un territoire au niveau de développement relativement plus faible que le reste de l'île.

Si l'offre sanitaire et éducative y est maintenant globalement satisfaisante, tout comme les infrastructures et équipements, ceux-ci doivent être amenés à s'adapter aux évolutions démographiques en cours et s'orienter vers des approches plus qualitatives de l'aménagement, autour notamment des villes relais et bourgs de proximité inscrits au SAR.

Territoire dans lequel on retrouve le Parc national de La Réunion, les Hauts bénéficient d'une image de qualité et d'authenticité, qu'il convient de préserver et de valoriser. Ils doivent contribuer au rayonnement de La Réunion et contribuer aux équilibres sociodémographiques de l'île en tissant des liens plus forts avec les zones urbaines et le littoral.

Les orientations pour les Hauts sont donc de :

- Renforcer l'attractivité de ces territoires en rapport avec leur potentiel naturel et agricole en misant sur la qualité, la valeur ajoutée et le niveau de services offerts à la population. La mise en œuvre de projets qualitatifs et expérimentaux (opérations d'aménagement et de logement exemplaires en s'appuyant sur le patrimoine bâti), faisant des Hauts un laboratoire pour l'ensemble de La Réunion doit être recherchée. En ce sens les Hauts doivent demain être un vecteur de mise en tourisme de La Réunion. La zone des Hauts, qui intègre le cœur du Parc national et sa zone habitée, doit pouvoir valoriser pleinement ses atouts propres et accueillir les portes d'entrée du parc.
- Développer de nouveaux modes d'activités en s'appuyant sur les secteurs d'avenir (NTIC – services, ...) tout en consolidant les filières économiques en place. Il s'agit de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs dans les Hauts. Les filières de produits identitaires à forte valeur ajoutée seront développées (marketing territorial). Afin d'impulser et de renforcer ces nouvelles initiatives, l'accès au très haut débit et la

culture de son usage sont considérés comme des priorités majeures pour ces territoires.

- Promouvoir le potentiel humain et anticiper sur la qualification des acteurs ruraux et notamment des jeunes. L'ambition est d'accompagner une nouvelle génération de leaders et d'entrepreneurs en innovant en matière tant de parcours que de dispositifs d'accompagnement (formation, mise en place de microprojets, dispositifs d'ingénierie financière spécifiques).
- Faire de l'accès à la culture pour le plus grand nombre un facteur d'épanouissement personnel et de résorption de la précarité, de l'illettrisme et de la lutte contre la pauvreté. L'ambition vise à favoriser des créations artistiques d'envergure en s'appuyant sur les patrimoines et l'identité des Hauts. Le monde artistique et culturel sera invité à se saisir de ces patrimoines naturels et culturels exceptionnels.
- Préserver la biodiversité de ces territoires sera également une priorité. Un programme de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'environnement sera conduit en associant les populations locales.
- La zone des Hauts sera le territoire où les démarches LEADER seront développées.

3.3 Développer les modes de mobilité durable et optimiser les flux de déplacements

L'accroissement démographique et l'évolution des modes de vie des réunionnais entraînent des besoins de mobilité croissants. Avec un réseau difficilement extensible du fait de la morphologie de l'île, une concentration des déplacements sur la bande littorale et le recours privilégié à la voiture, La Réunion subit les contraintes de la saturation routière et des nuisances et pollutions associées. D'importants projets d'infrastructures routières ont fait l'objet de programmes d'investissements réguliers qui ont permis de fluidifier le trafic, sans pour autant répondre totalement à la croissance des déplacements. En accord avec le Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), les priorités sont donc de développer des modes de mobilité durables, d'améliorer les voies de circulation et d'optimiser les déplacements.

Le développement des modes de déplacements « doux » et collectifs

La réduction de la part modale de la voiture individuelle à travers la promotion de déplacements « doux » et collectifs est un enjeu d'importance pour La Réunion. Les projets en cours (Trans Eco Express, Réseau régional de transport guidé) visent ainsi à doter l'île d'un réseau de transport public modernisé et performant, offrant une alternative durable à l'usage de l'automobile. Pour améliorer le maillage territorial, ces projets s'appuient sur des infrastructures existantes et sur la création de nouvelles voies, comme sur la route du littoral. La sécurisation et la durabilité du réseau reposent sur l'acquisition de bus propres et l'aménagement de voies réservées aux transports collectifs par les collectivités. L'articulation avec les modes de déplacement « doux » est recherchée avec le développement des pistes cyclables. De lourds investissements en infrastructures et des aménagements urbains conséquents seront nécessaires au développement de ces nouvelles modalités de déplacement et à la mise en place de plateformes intermodales (parkings relais). Elles seront renforcées par le développement d'e-services (centrale de mobilité, billettique intégrée). Par ailleurs, le développement de ces modes de déplacement collectifs sera favorisé par la création récente d'un syndicat mixte à l'échelle de l'île.

L'adaptation et la sécurisation des voies de circulation

En articulation avec le développement des modes de transport collectifs et « doux », auxquels des voies seront dédiées, la sécurisation des voies de circulation reste une priorité, qui nécessite parfois la construction de voies, comme la nouvelle route du littoral. Il s'agit notamment de sécuriser les déplacements et limiter les coupures du réseau de transport, provoquées par la topographie et le climat. D'importants investissements sont encore nécessaires pour diminuer la vulnérabilité du réseau.

L'optimisation des flux de déplacement

L'amélioration de la chaîne logistique appliquée aux marchandises et au fret s'inscrit dans cet objectif, de même que le rapprochement des services, le développement des e-services et de l'e-administration permis par le numérique. Le covoiturage ainsi que le développement du télétravail et l'adaptation des modes de travail sont également des solutions à intégrer dans ce sens. Elles reposent sur une intégration, dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire, d'un objectif de réduction des déplacements.

3.4 Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique

La dépendance énergétique de La Réunion ne cesse de croître sous la pression de la croissance démographique, des besoins et des usages. Réduire cette dépendance est une ambition affirmée à travers une politique volontariste de réduction de la consommation d'énergie et de diversification de l'approvisionnement. Confrontée à une dynamique d'ouverture au monde, fortement dépendante des énergies fossiles, cette ambition se concentre sur un objectif d'autonomie électrique. Elle repose sur la mise en œuvre du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et s'appuie sur une réduction de la consommation et la diversification de l'approvisionnement, grâce à de fortes potentialités en matière d'énergies renouvelables.

La réduction de la consommation d'énergie

La maîtrise de la demande en énergie constitue un enjeu en vue de la réduction de la facture énergétique du territoire. Elle repose notamment sur une utilisation raisonnée des ressources et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs des transports internes et du bâtiment.

Le secteur du bâtiment représente l'un des plus gros potentiels d'économies d'énergie après celui du transport. La valorisation des potentialités climatiques de l'île et du savoir-faire local en matière de construction ouvre des potentialités importantes d'économies d'énergies (conception thermique et énergétique des bâtiments, création et adaptation des matériaux etc.) Pionnière dans la labellisation de l'éco-construction, La Réunion encourage une mise en œuvre partenariale de ces technologies, notamment dans les logements sociaux et les bâtiments publics. Par ailleurs, le traitement de la précarité énergétique d'une part importante de la population, par l'usage d'équipements performants et d'un habitat adapté, contribue à la limitation de la consommation d'énergie.

L'efficacité énergétique de La Réunion suppose également d'optimiser les réseaux de distribution. L'inscription dans une démarche durable implique d'envisager une transition vers des réseaux de distribution intelligents, dits « smart grids », recourant aux nouvelles technologies et basés sur une approche globale à travers les clusters existants.

La diversification et la sécurisation de l'approvisionnement en énergies

Enjeu central de la transition énergétique de l'île vers une économie à faibles émissions de carbone, le développement des énergies renouvelables s'appuie sur les fortes potentialités de La Réunion en matière d'énergies solaire, éolienne, hydroélectrique, marines et de biomasse. Ces possibilités sont déjà exploitée ou, à ce jour, envisagées. Elles représentent une opportunité pour atteindre un mix énergétique raisonné, permettant un approvisionnement sécurisé de l'île.

La Réunion dispose pour cela d'un véritable potentiel en matière d'industrie et de fabrication dans le domaine de l'énergie solaire (chauffe-eau solaire et thermique bâtiment) et de la valorisation énergétique de la biomasse (la bagasse est aujourd'hui la deuxième source d'énergie renouvelable après l'eau), alimentée par des systèmes d'innovation dynamiques.

L'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique repose aujourd'hui sur les capacités de cette recherche à développer également des solutions au stockage des énergies intermittentes et à proposer des prototypages pour l'exploitation de nouvelles énergies (notamment marines, géothermie,...).

3.5 Accélérer la transition écologique

La croissance économique et démographique de La Réunion a renforcé les pressions sur les ressources naturelles, la biodiversité et les espaces, et entraîné, dans un contexte de changement climatique mondial, une plus forte exposition potentielle aux risques naturels. Dans ce contexte, il est nécessaire d'accélérer la transition écologique pour anticiper et intégrer les effets de ces changements, améliorer la gestion durable de l'eau, des déchets, des espaces agricoles et naturels afin de préserver et valoriser le patrimoine de l'île.

3.5.1 Accompagner l'île dans l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques

La Réunion est fortement exposée à de multiples risques naturels (cyclones, inondations, fortes houles, érosion, glissements de terrains, séismes, éruptions volcaniques, incendies), renforcés pour la plupart par l'évolution climatique mondiale. L'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques reposent donc sur deux priorités :

Anticiper le changement climatique et intégrer ses effets

Les conditions géographiques de La Réunion et son haut niveau d'équipements et de recherche confèrent à l'île les atouts nécessaires pour l'étude des effets du changement climatique et leur intégration. Les filières dédiées à l'adaptation aux changements climatiques (constructions tropicales durables par exemple) ont ainsi vocation à promouvoir des techniques et pratiques adaptées aux nouvelles conditions climatiques et risques associées.

Réduire significativement les risques naturels technologiques et sanitaires

La prévention et la gestion des risques reposent par ailleurs sur des mesures appropriées d'adaptation. Ainsi, la sécurisation des infrastructures stratégiques (eau, déchets, énergie, infrastructures routières, port, industries) constitue une priorité, de même que les aménagements littoraux et urbains limitant l'exposition à l'érosion et les inondations. Plus généralement, la prise en compte de la prévention et de la gestion des risques sera renforcée dans les politiques publiques, à travers leur prise en compte systématique dans l'aménagement du territoire, le développement rural, la protection des milieux naturels et l'organisation sanitaire de l'île. L'adaptation des normes et la compensation des surcoûts liés aux risques doivent également être prévues. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de

formation seront poursuivies, afin de généraliser la prévention sur tous les risques, de former spécifiquement certains groupes et professions et de préparer la population aux impacts de l'évolution du climat.

3.5.2 Mettre en œuvre une gestion responsable et durable des ressources naturelles et des espaces naturels et agricoles

Favoriser une gestion durable et équilibrée des ressources en eau

La ressource en eau est relativement importante à La Réunion et théoriquement suffisante pour répondre aux différents besoins (irrigation agricole, eau potable, eaux industrielles). La situation est néanmoins complexe en raison des forts déséquilibres géographiques et saisonniers dans la répartition de cette ressource. Par ailleurs, les niveaux d'équipement en matière de distribution, de traitement et d'épuration, sont encore insuffisants malgré les progrès considérables accomplis. En accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), il s'agit donc de favoriser la gestion durable et équilibrée des ressources en eaux dans le double objectif de satisfaction de l'ensemble des usages et de respect des milieux.

La satisfaction de l'ensemble des besoins en eau repose sur l'amélioration du rendement des réseaux d'adduction, l'extension des réseaux d'eau potable ainsi que sur la poursuite de l'interconnexion du réseau hydraulique et de son maillage. L'approvisionnement en eau pour l'agriculture sera renforcé par la poursuite des aménagements d'irrigation structurants et la réalisation de retenues collinaires.

La sécurisation de la qualité de l'eau constitue une priorité pour réduire les risques sanitaires et préserver les milieux. Il convient de poursuivre les efforts en matière de protection des captages, de mise aux normes des systèmes d'adduction d'eau et de potabilisation. La politique d'assainissement collectif, non collectif et pluvial accompagnera la croissance démographique et les enjeux environnementaux de l'île. Les acteurs économiques, notamment agricoles et industriels, seront incités à limiter l'impact de leurs activités sur la qualité des ressources en eau.

Le développement des connaissances sur l'eau et la promotion de projets innovants, tels que la réutilisation des eaux traités, accompagne transversalement ces priorités, de même que la diffusion des connaissances et la sensibilisation aux usages raisonnés des ressources en eau.

Réduire la production de déchets et développer les filières de traitement et recyclage

Avec plus de 600 kg de déchets ménagers ou assimilés par habitant collectés chaque année, les déchets représentent un véritable défi pour le territoire réunionnais, tant en termes de stockage, de traitement et de recyclage que de préservation de l'environnement.

La saturation des centres de stockage et des sites d'enfouissement constitue une préoccupation majeure, à laquelle le manque de foncier offre peu d'alternative. L'objectif est donc d'optimiser le stockage grâce à une réduction à la source des volumes produits et le développement des filières de traitement et de recyclage. Celles-ci reposent sur une collecte sélective alimentant diverses filières (plastiques, papiers et cartons, verre, aluminium et métaux, déchets verts, déchets industriels spéciaux etc.), dont les installations de traitement sont à moderniser et d'autres à créer, afin de répondre aux exigences règlementaires européennes. La valorisation locale des déchets à des fins agricoles ou énergétiques constitue une vraie opportunité de développement de filières économiques et de préservation de l'environnement, potentiellement porteuse d'innovation, d'emplois et de valeur ajoutée.

L'isolement de La Réunion est également à prendre en compte pour définir des filières de recyclage adaptées, y compris celles relatives aux déchets dangereux.

Préserver et gérer les espaces naturels et agricoles

Dans un contexte de forte pression démographique et urbaine, la préservation des espaces naturels et agricoles de l'île constitue un enjeu majeur du Schéma d'Aménagement Régional. La densification et la hiérarchisation territoriale constituent une première réponse en limitant au maximum les besoins d'extensions urbaines pour l'accueil d'activités humaines. Cette première approche est complétée par une politique de protection des espaces naturels et agricoles basée sur la nature et la valeur de ces espaces.

Les niveaux de protection des espaces naturels sont ainsi adaptés aux enjeux environnementaux et aux fonctions principales de ces espaces ; les milieux remarquables du littoral et les milieux forestiers du cœur du Parc National faisant l'objet d'une protection plus forte. L'assemblage des protections préfigure la « trame verte et bleue » de La Réunion.

La préservation des espaces agricoles requière également des dispositifs appropriés aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ces territoires. La consommation des espaces agricoles pour l'urbanisation doit être fortement limitée et combinée à la reconquête agricole de certains espaces (friches, coupures d'urbanisation, zones sous-exploitées, pâturage dans les Hauts) ; ce qui implique une veille foncière partagée avec les collectivités locales et l'optimisation des outils de protection et de planification existants.

3.6 Protéger et valoriser le patrimoine réunionnais

Le patrimoine réunionnais est multiple : naturel, paysager, architectural, agricole, urbain, industriel et culturel. Cette richesse et cette diversité doivent faire l'objet d'une attention particulière. En effet, la pression démographique forte redistribue souvent les priorités et peut éloigner le territoire de la nécessité que représentent la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs de son histoire, pourtant essentiels. Ils structurent également la politique de développement touristique en permettant de multiplier les parcours de découverte.

La Réunion abrite une biodiversité, un patrimoine naturel et des paysages diversifiés de grande qualité. Les pitons, cirques et remparts de l'île ont été classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et font l'objet de mesures de gestion dans le cadre du Parc National de la Réunion. Le littoral révèle également des facettes diversifiées, indispensables au maintien de la qualité des eaux côtières et de leur biodiversité. La protection et la valorisation de ces atouts remarquables doivent être au cœur d'une politique patrimoniale ambitieuse et ouverte sur son temps.

Par ailleurs, l'histoire et la géographie de l'île ont poussé ses habitants à développer un génie bâtisseur particulier tant pour les infrastructures telles que les anciens débarcadères, l'habitat patrimonial avec les « cases créoles », l'agriculture et les outils industriels avec notamment les exploitations caféières, les moulins « Kader » qui servaient jadis à extraire les fibres de choka et les anciennes cheminées d'usines.

En outre, la multiplicité des origines de la population réunionnaise est le creuset d'une histoire et d'un patrimoine (tant matériel qu'immatériel) qu'il faut pouvoir transmettre aux générations futures.

Les réunionnais ont toujours souhaité faire de La Réunion un pôle culturel essentiel : d'Ambroise Vollard, célèbre marchand d'arts réunionnais, de Léon Dierx, de Marius et Ary Leblond, ou d'autres, il reste des trésors artistiques et architecturaux, enrichis depuis par des collections de classe internationale. L'offre muséale réunionnaise est riche et diversifiée : musées d'art (peintures sculptures...), musées scientifiques, maisons d'époque ouvertes au

public, lieux d'arts contemporains etc. mais nécessite un accompagnement dans l'objectif d'une transmission vers le plus grand nombre (jeunes notamment) et d'une valorisation touristique.

Le patrimoine culturel immatériel est également une richesse reconnue de La Réunion où la tradition orale forte a constitué au fil des siècles un socle culturel remarquable. Ainsi pour exemple, la danse traditionnelle «le Maloya » a été il y a trois ans reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La scène créative réunionnaise est dynamique et éclectique : danse, art contemporain, musique, édition, beaux arts, photo, bande dessinée sont autant de parties d'un patrimoine, qui bien que souvent immatériel, doit être soutenu. En effet, cette source de création porte le potentiel de développement d'industries créatives, gisement d'emplois et de création de valeur.

3.7 Développer et moderniser les infrastructures d'échanges et les plates-formes de recherche pour une ouverture au monde

L'extrême rapidité de la mondialisation des échanges impose une stratégie de plus grande insertion de La Réunion dans les principaux flux pour rester compétitive.

De part son isolement La Réunion doit impérativement développer tant ses infrastructures d'échanges que son insertion dans les réseaux de coopération dans les grands ensembles économiques régionaux.

Dans ce cadre, le développement du numérique, le transport aérien et maritime et la coopération régionale dans un certain domaine constituent des enjeux majeurs.

3.7.1 Mettre en œuvre une stratégie volontariste d'aménagement et de continuité territoriale numérique

La situation numérique de La Réunion se caractérise par un décalage persistant entre l'offre de réseaux de communications électroniques disponibles sur le territoire et celle dont bénéficie l'Europe continentale.

Au-delà du retard dans les déploiements des technologies nouvelles et de leurs coûts qui freinent le développement des usages et des services, la question de la sécurisation des connexions internationales et de la disponibilité à long terme des capacités nécessaires au désenclavement de l'île reste un enjeu majeur.

Le risque d'une nouvelle fracture numérique est réel en raison du retard du déploiement sur le Très Haut Débit (THD), de l'insuffisance de capacités internationales d'échanges et de l'augmentation des besoins. Afin de pallier à cette situation, il convient de :

- concrétiser la continuité territoriale numérique pour la compétitivité économique, humaine et territoriale. L'intégration de La Réunion dans le marché numérique européen par le financement de la construction de câbles sous marins de télécommunication est un objectif majeur pour à la fois développer les capacités, sécuriser les connexions et baisser les coûts,
- équiper tout le territoire en infrastructures THD accessibles à tous les usagers,
- accompagner les entreprises du secteur TIC en mettant d'une part à leur disposition des infrastructures leur permettant d'échanger et de développer les ressources numériques (services, produits, contenus, applications...)

3.7.2 Faire évoluer les infrastructures d'échange et faciliter les échanges

Les flux d'échanges de personnes et de biens entre La Réunion et le reste du monde se font respectivement par ses infrastructures aéroportuaires et portuaires.

Malgré son isolement reconnu par le Traité européen, La Réunion est exclue du Réseau de Transport Trans Européen (RTE) et de fait des investissements relatifs à ces infrastructures et des financements qui en découlent.

Pour rester compétitive, les infrastructures aéroportuaires et portuaires doivent :

- s'adapter aux évolutions des flottes de bateaux et des avions, pour viser la position de hub régional
- se moderniser et se développer pour répondre aux besoins croissants de la population liés à l'évolution démographique, pour répondre au développement des entreprises et des secteurs d'activité porteurs notamment le tourisme,
- investir pour rester dans les normes de sécurité.

La Réunion « plate-forme avancée » de l'Europe dans l'océan doit impérativement maintenir un très haut niveau de compétitivité dans ces infrastructures pour exister face à une concurrence des infrastructures dans la zone océan Indien.

Par ailleurs, la création d'une compagnie maritime régionale serait une réponse adaptée au désenclavement de La Réunion, à l'organisation d'une complémentarité économique régionale, à une économie d'échelle par la mutualisation des approvisionnements.

3.7.3 Positionner La Réunion comme un acteur majeur de la gestion des risques et du développement durable dans l'océan Indien

Pour faire face à son exposition aux risques naturels, La Réunion a développé des expériences et savoir-faire qui lui permettent aujourd'hui d'être une base avancée d'observation et d'intervention sur les risques naturels dans l'océan Indien.

L'observatoire de physique de l'atmosphère de La Réunion (OPAR), l'observatoire volcanologique, le pôle d'excellence en télédétection spatiale (SEAS-OI), le BRGM et Météo France permettent de suivre le climat, les risques naturels et sanitaires à La Réunion mais également de dégager des tendances à moyen et long terme pour l'Océan Indien et la frange est du continent africain. L'île dispose par ailleurs d'une plateforme régionale d'intervention rapide pour l'océan Indien (PIROI), capable de mobiliser des équipes de secours dans la zone. Ces bonnes pratiques et modèles d'actions peuvent être valorisés dans le voisinage.

Le développement durable constitue un autre secteur d'excellence de La Réunion, à vocation régionale. La recherche agricole menée notamment par le CIRAD s'inscrit dans cette perspective, à travers le développement de l'agro-écologie. Le pôle de compétitivité et les clusters, en facilitant l'émergence et la gestion de projets collaboratifs innovants dans le domaine de la gestion durable des ressources, ouvriront des perspectives au niveau régional.

UNE GOUVERNANCE OPTIMISEE

POUR UN PACTE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE DE GOUVERNANCE EN FAVEUR D'UN NOUVEAU MODELE REUNIONNAIS DE DEVELOPPEMENT

La stratégie intégrée pluri fonds 2014-2020 affiche résolument comme ambition de préparer l'avenir du territoire réunionnais dans une autre voie de développement. Elle s'inscrit dans la durée, s'attache à prendre en compte les fragilités, la précarité et les emplois. Il s'agit de dessiner une voie de développement qui s'inscrit en cohérence avec les orientations de l'UE 2020 et dans sa déclinaison au travers de la stratégie de spécialisation intelligente du territoire.

S'appuyant sur la contribution active des acteurs ayant participé aux ateliers et réunions de travail, elle se veut à la fois la synthèse actualisée des documents de stratégie sectorielle et territoriale et la feuille de route pour l'ensemble des forces vives du territoire.

A cet égard, la cohérence des politiques est une condition pour l'atteinte des objectifs. Elle dépasse la seule logique des programmes européens et doit se décliner tant au niveau communautaire qu'aux niveaux national et local, dans un cadre global permettant à La Réunion d'optimiser son appartenance européenne et de valoriser son potentiel. Quels que soient la place, le rôle et la responsabilité des acteurs, cette gouvernance doit se renforcer et être favorisée par l'adaptation des outils règlementaires.

Comme La Réunion l'a conçue et mise en œuvre dans le cadre des programmes européens depuis près de 25 ans, une gouvernance originale lie l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, au niveau du pilotage institutionnel. Les autres acteurs publics et de la société civile sont également associés au titre du partenariat élargi. Cette organisation est la clé de voûte de la bonne performance des politiques publiques, illustrée par la réussite de la gestion des 4 générations de programmes.

L'expérimentation de nouvelles formules de gouvernance : telle est la priorité de La Réunion, afin de définir et de mettre en œuvre son propre modèle de développement économique, à l'image des principes qui sous-tendent la gestion des fonds européens. Elle repose sur le renforcement d'une gouvernance, partenariale par principe, solidaire dans l'action et coresponsable dans la durée. Ainsi, les fondements de cette démarche devraient s'étendre à d'autres domaines d'actions publiques dans lesquels de multiples acteurs sont partenaires comme par exemple la réalisation des pôles d'intérêts économiques régionaux, l'innovation, le tourisme etc.

Par ailleurs, il convient de promouvoir et renforcer les démarches d'aménagement et de développement local à l'instar de la politique d'aménagement des Hauts et de la politique de la ville. A ce titre, les acteurs adéquats devront être associés aux différents niveaux des processus de pilotage et de décision, afin d'en améliorer les performances.

Cette situation appelle également à de nouvelles méthodes et compétences en matière de pilotage et d'ingénierie de projets. En effet, à titre d'illustration un pilotage en mode projet est à privilégier pour les « projets complexes » faisant intervenir une pluralité d'acteurs ou de thématiques pour un même objectif ou territoire. Il en est de même pour l'optimisation des financements mobilisant notamment des participations publiques et privées.

Enfin, comme nous y invite la Commission, il faut organiser un recours renforcé aux nouvelles technologies par la dématérialisation et tendre à la simplification des procédures. En effet, l'optimisation des moyens, et surtout le maintien d'un service de qualité aux usagers participent à la bonne gestion des programmes.